

# Déchets australiens : NON définitif

Après 2 mois de mobilisation, des habitants, des associations locales et internationales puis d'élus, nous sommes heureux de vous annoncer le refus définitif par les autorités françaises de *"l'importation de déchets de sous-produits d'hexachlorobenzène en provenance d'Australie pour élimination par incinération sur le site exploité par la société TREDI à Salaise-sur-Sanne"*.

Grenoble, le 21 juillet 2014

Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir échappé à ce surcroît de pollution dans notre environnement.

Cette victoire sera complète le jour où la société ORICA cessera d'essayer de se débarrasser de ses déchets toxiques chez les autres et le jour où l'Australie acceptera enfin que ces déchets soient traités sur place, par un ou plusieurs de ces procédés sans combustion disponibles commercialement pour une destruction plus efficace et moins polluante que l'incinération.

Et si nous avons échappé à ceux là, **il semble que TREDI Salaise se spécialise dans l'incinération des déchets les plus toxiques de la planète.**

Les 2 projets, en attente d'autorisation, des unités Salaise 4 et Salaise 5, dédiées à la réception de ce type de déchets, confirme nos craintes et marquent une étape dans cette évolution débutée en 2007 avec l'incinération des "déchets d'Abidjan".

Le Pays Roussillonnais est l'un des plus pollués en France, un des points noirs environnementaux au niveau national d'après le Plan National Santé Environnement (PNSE 2) et les cancers en Rhône-Alpes ont augmenté de 93% de 1980 à 2005.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Transferts transfrontaliers de déchets de sous-produits d'hexachlorobenzène en provenance d'Australie

La préfecture de l'Isère communique :

Sur instruction de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en raison du risque de pollution marine en cas d'avarie pendant le transport, Monsieur le Préfet de l'Isère a informé le groupe chimique australien ORICA de son refus quant à l'importation de déchets de sous-produits d'hexachlorobenzène en provenance d'Australie pour élimination par incinération sur le site exploité par la société TREDI à Salaise sur Sanne.

Des préoccupations similaires ont conduit au refus d'autres Etats européens pour ces mêmes déchets.

--



PRÉFET DE L'ISÈRE

Cabinet du Préfet

Service Départemental de la Communication  
Interministérielle

☎ : 04 76 60 48 05 et 76 60 48 07  
✉ : [communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)

Préfecture de l'Isère  
12, Place de Verdun- CS 71046 - 38201 GRENOBLE Cedex 1  
Site internet : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)